



A.S.A des VALLEES
BP40082 88203 REMIREMONT Cedex

REGLEMENT PARTICULIER

26^{ème} RALLYE REGIONAL des VALLEES

« Trophée Jean-Claude DUVAL »

Vendredi 26 et Samedi 27 août 2011

Programme –Horaires

Parution du règlement :		27 juillet	
Ouverture des engagements :		27 juillet	
Clôture des engagements :		16 août	
Parution du road-book : à retirer sur le Champ de Mars à Remiremont, tente ASA des Vallées,			
	de 14h00 à 17h00 samedi 20 & dimanche 21 août		
Date et heures des reconnaissances :	de 14h30 à 19h00 samedi 20 & dimanche 21 août		
Vérifications des documents et des voitures	de 15h à 20h10	le vendredi 26 août	
au Champ de Mars et Palais des Congrès de Remiremont.			
Vérifications exceptionnelles sur demande et accord de l'organisateur	de 6h à 7h30	le samedi 27 août	
	au Palais des Congrès- Champ de Mars Remiremont		
Mise en parc gardé obligatoire à l'issue du passage au contrôle technique			
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs			
	Palais des Congrès- Home vert	à 7h45	le samedi 27 août
Publication des équipages admis au départ :		à 8h30	le samedi 27 août
Départ du Champ de Mars Remiremont		à 9h	le samedi 27 août
Publication des résultats partiels :	Palais des Congrès - Champ de Mars		le samedi 27 août
Arrivée au Champ de Mars Remiremont		à 18H45	le samedi 27 août
Vérification Finale : Garage Prestige Automobile à Saint Etienne les Remiremont			27 août
Publication des résultats 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent			27 août
Remise des prix, au Palais des Congrès 1 ^{er} étage restaurant à 22h30			27 août

Article 1P. Organisation

L'Association Sportive Automobile des Vallées organise le vendredi 26 et samedi 27 août 2011 le

26^{ème} Rallye Régional des Vallées

en qualité d'organisateur **administratif et technique** avec le concours des municipalités de Remiremont, Cleurie, Eloyes et Saint Etienne les Remiremont.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA

Numéro **R352** en date du **21 juillet 2011**

Comité d'Organisation :

Président : Jean-Michel MARTIN
Membres : Elisabeth LOUIS - Jean VILLEMIN - Guillaume DUVAL- Bernard DAVAL
Jean-Claude MUNSCH -Pascal MARTIN–Jean-Louis RIBLET-Michaël THIRIET

Secrétariat du Rallye :

ASA des Vallées
12bis rue du Général Humbert BP 40082
88203 REMIREMONT Cedex
Tél : 03.29.62.26.33. Mail : asavallees@wanadoo.fr
Tél : 06.09.25.53.60. Mail : jm-martin88@wanadoo.fr

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des CS :	Alain	CANU	2939/0307
Membres du Collège :	Bernard	DELLENBACH	10854/0319
	André	BEGEL	3848/0313
Secrétaire du Collège :	Dominique	MERCIER	164055/0409
Directeur de Course :	Thierry	COURANT	16140/0409
Directeur de Course Adjoint :	Albert	SCHAERRER	1561/0307
Adjoints à la Direction de Course :	Anne Catherine	VIEHE	11415/0203
	Gérard	FINQUEL	1913/0405
Directeur Epreuve Spéciale n°2-4-6 :	Patrick	JOV E	128187/0203
Directeur Epreuve Spéciale n°1-3-5-7 :	Charly	ZUMSTEG	166987/0319
Médecin ES n°2-4-6 :	Brice	CUNIN	203302/0313
Médecin ES n°1-3-5-7 :	Jean-Paul	DIDELOT	6378 /0304
Commissaire Technique Responsable :	François	HOUZELOT	1295/0313
Commissaires Techniques :	Gérard	PROTOIS	1906/0321
	Denis	DERCHE	33547/0314
	Emile	TENA	124058/0312
Chargés des relations avec les concurrents :	Germain	CHIPPAUX	1299/0409
	Didier	GERARDIN	19652/0308
Chronométrage et classements informatiques :	Philippe	KEMPF	150348/0313
Chronométrateur ES n°1-3-5-7 :	Christian	GERMAIN	12893/0312
	Jean	BENOIT	3489/0305
Chronométrateur ES n°2-4-6 :	Michel	VIEUXMAIRE	30029/0305
	Denis	PARMENTIER	46842/0305
Responsable des Commissaires ES n°2:	Daniel	ROBE RT	8103/0314
Responsable des Commissaires ES n°1 :	Jean-Claude	MUNSCH	122524/0313
Responsable parc :	Daniel	ROBERT	8103/0314
Dépanneuse ES n°2 :	Garage Prestige Automobile	Saint-Etienne	
Dépanneuse ES n°1 :	Carrosserie Francis Villemin	Eloyes	
Ambulances :	Bourbon	Saint-Nabord	
	TRANSMOSEL	La Bresse	
Equipe de désincarcération :	E.S.C.		
Responsable coordination sécurité ES n°2 :	Jean-Lo uis	RIBLET	21554/0313
Responsable coordination sécurité ES n°1 :	Benoît	PERRIN	118017/0313
Responsable intendance :	Jean	VILLEMIN	28747/0313
Voiture tricolore :	Gilbert	CLAUDE	30132/0308
	Jean-Michel	MARTIN	27433/0313
Voiture damier :	Pascal	MARTIN	172744/0313
	Gérald	LAURENT	2310/0314
Liaison radio :	ARASEC 70		

1.2P ELIGIBILITE

Le 26ème Rallye Régional des Vallées compte pour le Championnat des rallyes du Comité Régional du Sport Automobile Lorraine-Alsace, pour la Coupe de France des Rallyes 2011(Coefficient 2), et le trophée PIRELLI.

1.3P VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 26 août 2011 de 15h à 20h, vérifications techniques de 15h10 à 20h10 au Palais des Congrès de Remiremont. Des vérifications administratives et techniques exceptionnelles sur demande et accord de l'organisateur auront lieu le samedi 27 août 2011 de 6h à 7h30 sur le Champ de Mars , Palais des Congrès à Remiremont.

Les vérifications finales seront effectuées : au Garage Prestige Automobile
12, rue des Poncées 88200 Remiremont

Taux horaire de la main d'œuvre : **45€ ttc**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS et PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} Rallye Régional des Vallées doit adresser au secrétariat du Rallye la **demande d'engagement** ci-jointe, dûment complétée, avant le **16 août 2011 à minuit** (cachet de la poste faisant foi) accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque à l'ordre de l'ASA des Vallées).

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail (merci de vous procurer une adresse pour ceux qui n'en n'ont pas).

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **140** voitures au maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : **285€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **570€**
Licenciés ASA des Vallées : (pilote et copilote) : **240€**
1 licencié ASA des Vallées : (pilote ou copilote) : **260€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Merci de joindre la photocopie des permis de conduire, licences et carte grise.

Les demandes d'engagement seront disponibles uniquement sur internet, aucun courrier ne sera envoyé.

3.2.7P Briefing écrit obligatoire : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3P. **Ordre de départ** : selon règlement standard des Rallyes 2011

ARTICLE 4P. VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1P. **Voitures autorisées :**
(Selon article 4.1. du règlement standard des Rallyes 2011).

4.3P. **Assistance :**
Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage, munie de son sticker**).

4.3.2.3P. **Limitation de changements de pièces**
Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES et INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Vallées représente un parcours de **152,90kms.**
Il est divisé en 1 étape et 4 sections.
Il comporte **7 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40,9 kms**
Les épreuves spéciales sont :
ES n°1 – 3 – 5 – 7 Les 3 Communes de 7 kms
ES n°2 – 4 – 6 Le Fiscal de 4,3 kms
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :
Samedi 20 & Dimanche 21 août de 14H30 à 19H00, 3 passages maximum par E.S.

6.2.7. PENALITES : RECONNAISSANCES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES AUTORISES, OU NON RESPECT DU NOMBRE DE PASSAGES :

- départ refusé
- amande identique à la valeur de l'engagement du rallye
- demande de sanction disciplinaire au près de la FFSA

LES TROIS PENALITES SERONT CUMULEES
DES CONTROLES PEUVENT ETRE EFFECTUES PAR LA F.F.S.A.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT du RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble blanche
- Chef de poste : chasuble rouge

7.5.17.3P. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.) ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer des voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés, est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces : environ 7500€ + 30 coupes (cumulables)

	Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
SCRATCH	350€	250€	150€	100€
GROUPE si 5 partants	100€			
CLASSE				
de 1 à 5 partants	250€	100€		
de 6 à 12 partants	250€	150€	100€	
+ de 12 partants	250€	150€	100€	50€

Equipage 100% Féminin : 1^{er} classé : 250 € si au moins 6 partants ; 100 € si au moins 3 partants.
Deux Commissaires de Route méritants seront récompensés par un prix.

La remise des prix se déroulera :

Le samedi 27 août à 22h30 au Palais des Congrès 1^{er} étage, Remiremont.

!!! Communiqué aux Concurrents !!!

Afin d'éviter des problèmes lors des vérifications techniques, nous rappelons à tous les Concurrents que les plaques d'immatriculation des véhicules doivent être en conformité avec le Code de la Route.

Merci d'en prendre note.